

Code RNCP : 38194 - [Cliquez ici pour accéder à la fiche RNCP](#)

Effectifs et provenance des étudiants

Inscriptions pédagogiques		2022-23	2023-24
M1	Master 1 Droit de la Santé - Droit Fondamental de la Santé	17	18
	Master 2 Droit de la Santé - Droit Fondamental de la Santé		13
M2	Master 2 Droit de la Santé - Droit Fondamental de la Santé (Alternance)		5
Total inscriptions		17	36

Provenance des étudiants inscrits en master		2022-23		2023-24	
	Primo-entrants en M1 (hors redoublants)	16	14		
	dont Lyon 3 - Licence générale	10	63%	8	57%
	dont Lyon 3 - LP				
	dont Hors Lyon 3	6	38%	6	43%
	Primo-entrants en M2 (hors redoublants)	0	18		
M2	dont Lyon 3	0		18	100%
	dont Hors Lyon 3	0		0	0%

Evaluation de la formation par les étudiants

Résultats présentés au niveau de la mention

MENTION DROIT DE LA SANTE

Taux de réponse : 26% (21 répondants sur 81 interrogés)

Taux de satisfaction* : 76% (16/21)

* Le taux de satisfaction correspond au pourcentage d'étudiants ayant donné à la formation une note globale supérieure à 5 (sur 10).

	Note moyenne sur 10
Appréciation globale sur la formation	7,2
Avis sur les objectifs de la formation :	
* Objectifs et programme clairement définis et présenté	7,0
* Programme annoncé respecté	
* Objectifs atteints conformes aux attentes	
Avis sur les apports de la formation en termes de...	
...compétences disciplinaires	7,4
...compétences professionnelles	6,8
...compétences linguistiques	4,5

Source : Enquête d'évaluation des formations réalisée par la DIDAP – Résultats 2023-24

Présence et réussite aux examens

Taux de présence aux examens (et nombre de présents)

	2022-23		2023-24	
	M1	M2	M1	M2
Formation Initiale	100% (17)		94% (17)	100% (8)
Alternance				100% (10)
Total	100%		94%	100%

Le taux de présence aux examens correspond au pourcentage d'étudiants ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro.

Taux d'admission (et nombre d'admis)

	2022-23		2023-24	
	M1	M2	M1	M2
Formation Initiale	71% (12)		83% (15)	88% (7)
Alternance				50% (5)
Total	71%		83%	67%

Le taux d'admission correspond au pourcentage des étudiants inscrits ayant validé leur année.

Insertion professionnelle des diplômés

Résultats présentés au niveau de la mention

MENTION DROIT DE LA SANTE

Taux de réponse : 87% (20 répondants sur 23 interrogés)

Taux de poursuite d'études 0% (0/20)

Taux d'insertion professionnelle* 89% (16/18)

* Le taux d'insertion professionnelle correspond au pourcentage de diplômés occupant un emploi sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (définition Ministère)

Source : Enquête d'insertion professionnelle réalisée par l'OFIP auprès des diplômés 2022 (18 mois après l'obtention du diplôme)